

Plessisville, lundi le 7 décembre 2009.

Monsieur Jasmin Bergeron, analyste  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec)  
G1R 6A6

---

**Objet : informations supplémentaires relativement au déboisement et  
au reboisement dans la MRC de L'Érable**

---

Monsieur Bergeron,

La présente vise à vous transmettre, comme convenu, des informations supplémentaires relativement à la question citée en objet. Il nous fera plaisir d'apporter des précisions supplémentaires si vous en manifestez le désir.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Monsieur Bergeron, l'expression de mes respectueuses salutations.



Carl Plante, aménagiste  
MRC de L'Érable

(Document visant à bonifier les propos de la MRC tenus  
lors de séance du 12 novembre 2009)

## **Complément d'information relativement à la question du déboisement et du reboisement dans la MRC de L'Érable**

---

Courriel reçu :

« (...) dans la soirée du 12 novembre (DT5, p. 115 :  
<http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole-mrc-erable/documents/DT5.pdf>),  
il a été question des superficies de boisement et déboisement au cours des  
dernières années dans la MRC de l'Érable. Si ces données existent, la commission  
souhaiterait les obtenir pour les déposer. »

### **Réponse de la MRC de L'Érable :**

Bien que certains aspects du déboisement ou de la forêt dans la MRC de L'Érable aient été traités dans les précédentes réponses de la MRC (DQ5 et DQ13), plusieurs éléments nouveaux peuvent être soulevés sur ces questions.

Le portrait de la situation dans la MRC de L'Érable sera abordée selon la structure suivante :

1. Portrait forestier de la MRC de L'Érable
2. Évolution récente de la superficie boisée de la MRC de L'Érable
3. La question du reboisement

#### 1. Portrait forestier de la MRC de L'Érable

La MRC de L'Érable est une des MRC les plus boisées localisées en partie ou en totalité dans la plaine des Basses-Terres-du-Saint-Laurent. Elle est de loin la plus boisée du Centre-du-Québec en terme de pourcentage mais elle est seconde en terme de superficie boisée à cause de sa plus petite dimension. Malgré sa taille, c'est dans la MRC de L'Érable qui s'effectue le plus de prélèvements forestiers à l'échelle du Centre-du-Québec :

MRC	Superficie (km <sup>2</sup> )	Superficie forestière (km <sup>2</sup> )	Pourcentage forestier (%)	Volume de bois prélevé par MRC pour la mise en marché, 2007 (m <sup>3</sup> s)
Arthabaska	1 904	972	51	86 968
Bécancour	1 134	594	52	44 051
Drummond	1 600	720	45	13 219
L'Érable	1 281	768	60	114 994
Nicolet-Yamaska	1 009	280	28	8 280
Centre-du-Québec			47	

Source : MAMROT et Agence forestière des Bois-Francis pour ce qui est des données forestières

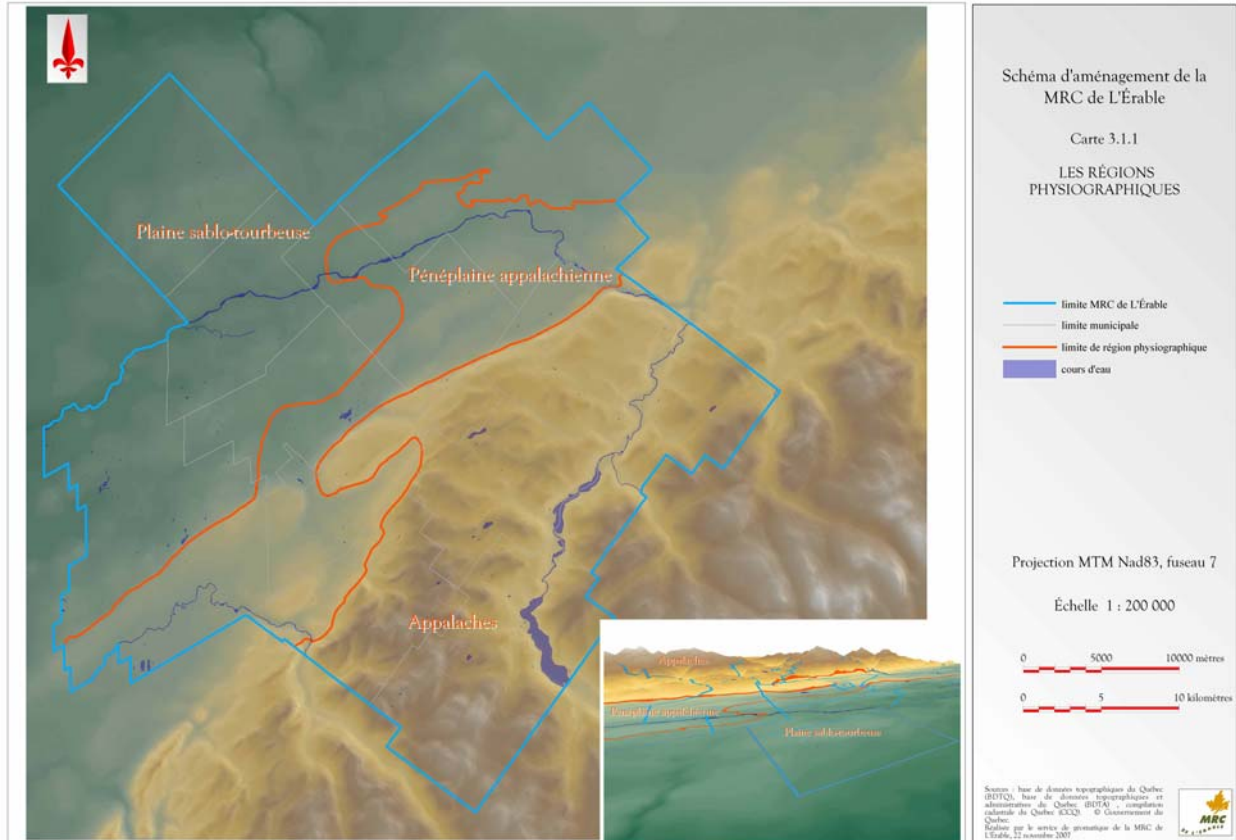
La forêt de la MRC de L'Érable est partagée entre les espaces boisés privés et le territoire de tenure publique soit les terres publiques intramunicipales (ou TPI). La majorité des travaux d'aménagement forestier dans la MRC est toutefois effectuée par les propriétaires d'espaces boisés privés.

De manière plus détaillée, le tableau suivant présente l'espace boisé dans la MRC de L'Érable selon l'Agence forestière des Bois-Francis :

Municipalités	Superficie (km <sup>2</sup> )	Superficie boisée (km <sup>2</sup> )	Pourcentage espace boisé
<b>Secteur appalachien</b>			
Inverness	176,35	120,70	68%
Saint-Ferdinand	137,07	91,91	67%
Saint-Pierre-Baptiste	80,72	50,05	62%
Sainte-Sophie-d'Halifax *	91,11	48,23	53%
<b>Secteur de la pénélaine appalachienne</b>			
Laurierville	110,62	57,59	52%
Lyster	162,35	99,27	61%
Plessisville (P)	136,29	72,99	54%
Plessisville (V)	4,44	-	-
Princeville *	197,996	110,07	56%
<b>Secteur de la plaine sablo-tourbeuse</b>			
Notre-Dame-de-Lourdes	83,39	46,32	56%
Villeroiy	100,41	71,03	71%
<b>MRC de L'Érable</b>	<b>1 280,746</b>	<b>768,17</b>	<b>60%</b>

\* Les statistiques de ces municipalités peuvent porter à confusion : elles sont scindées en deux d'un point de vue physiographique. À Sainte-Sophie, la moitié nord de la municipalité est située dans la pénélaine appalachienne dans un secteur agricole très dynamique alors que la moitié sud est dans la portion appalachienne. À Princeville, la portion sud est très dynamique d'un point de vue agricole (pénélaine) mais sa portion nord tend vers les mêmes caractéristiques que le territoire sablo-tourbeux et est, d'ailleurs, très fortement boisée.

La carte suivante, illustrée par la MRC de L'Érable grâce à l'élaboration d'un modèle numérique de terrain (figurant au second projet de schéma d'aménagement et de développement) permet de comprendre les reliefs de la MRC et son contexte physiographique :



Dans la partie appalachienne, l'érablière sucrière domine dans le paysage l'ensemble des autres peuplements. Souvent, ces érablières naturelles, ont été aménagées au fil des décennies pour laisser place aux essences les plus recherchées. Par exemple, certaines érablières sucrières sont aujourd'hui composées presque exclusivement d'érables à sucre : le bouleau jaune, le hêtre, le tilleul, le cerisier tardif, le frêne d'Amérique et les conifères ayant souvent été récoltés.

L'analyse des cartes écoforestières les plus récentes de la région, publiées par le ministère des Ressources naturelles et de la faune du Québec et issues d'inventaires fait au début des années 1990, illustre la très forte proportion de peuplements composés d'érablières à érables rouges dans la moitié nord-ouest de la MRC, soit dans la partie de la plaine laurentienne. Dans cette portion du territoire, les sapinières sont fortement représentées de sorte que la moitié des peuplements forestiers de toute la MRC est dominée par ces deux types de peuplements : 29 % pour le premier, 21 % pour le second.

Dans la portion des Basses-Terres du Saint-Laurent, les forêts naturelles actuelles ne sont pas bien représentées par des forêts climaciques de feuillus. Il y a peu de vieilles

forêts et la grande quantité de milieux humides ou mal drainés favorise la croissance et l'occupation de l'espace par des peuplements plutôt résineux.

Quant à l'évolution récente du couvert forestier, rappelons que quelques feux de forêt ont balayé certaines parties du secteur nord de la MRC au 19<sup>ième</sup> siècle et au début du 20<sup>ième</sup>. Il importe également de considérer la forte exploitation forestière durant la période de la colonisation et l'omniprésence de l'agriculture à une certaine époque.

Le territoire de L'Érable est beaucoup plus boisé qu'il y a quelques décennies.

Ces événements ajoutés à la perte de superficies agricoles au profit de nouvelles superficies forestières explique la relative rareté de forêts plus âgées ainsi que la grande quantité de forêts représentées par des essences pionnières (peupliers, sapins, érables rouges, bouleaux) au détriment d'une faible proportion de forêts composées d'essences normalement retrouvés dans les forêts climaciques du sud du Québec (pruche, tilleul, hêtre, ces derniers succédant à l'érable à sucre).

Le tableau suivant illustre les plus importants peuplements identifiés sur les cartes écoforestières couvrant le territoire de la MRC de L'Érable :

Peuplements	Nombre d'hectares	Pourcentage par rapport à l'ensemble des peuplements
Érablière rouge	17 822,39	28,81
Sapinière	12 856,65	20,78
Érablière sucrière	8 395,75	13,57
Bétulaie (bouleaux)	3 379,20	5,46
Pessière (épinettes)	3 012,60	4,87
Peupleraie (peupliers)	2 308,64	3,73
Mélézin (mélèzes)	946,07	1,53
Pinède (pins)	242,95	0,39
Cédrière (thuyas)	112,38	0,18
Autres résineux	7 962,62	12,87
Autres feuillus	4 819,04	7,79
TOTAL	61 858,29	99,98

Source : MRC de L'Érable, interprétation des cartes écoforestières du MRNFP.

Les données ci-haut datent de la dernière cartographie du MRNF (inventaire du début des années 1990). Il n'y a pas encore de cartes écoforestières plus récentes pour le territoire de la MRC de L'Érable.

### L'exploitation de la forêt

La forêt privée de la MRC est généralement mise en valeur par des exploitants forestiers qui aménagent leurs forêts ou par des exploitations agricoles qui mettent en marché du bois pour bonifier les revenus qu'ils obtiennent de leurs productions agricoles.

Les coupes pour le marché du bois de chauffage sont par ailleurs importantes dans la MRC de L'Érable, tout particulièrement dans la portion appalachienne.

Malgré l'omniprésence de l'agriculture, la « culture » forestière est bien ancrée chez les propriétaires de la région et dans l'économie. Les statistiques sur les prélèvements ainsi que la diversité des petites entreprises forestières oeuvrant dans le domaine sont révélatrices. Par exemple, les six entrepreneurs forestiers de la MRC de L'Érable accrédités par le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec en 2009 représentent 40% de tous les entrepreneurs accrédités par ce syndicat. La superficie couverte par ce syndicat s'étend sur un très large territoire soit jusqu'à la Côte-Nord.

La quantité de bois coupé dans la MRC et livrée à un syndicat pour la mise en marché est très importante. Année après année, L'Érable est de loin la plus importante MRC pour le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec, parmi plus de 18 territoires. Ces territoires s'étendent jusqu'à la MRC de Manicouagan au nord-est en passant par Bellechasse et Les Etchemins à l'est, La Côte-de-Beaupré, puis Portneuf et Mékinac au nord. L'Érable livre bon an mal an de 15 à 20 % du bois de ce vaste territoire.

De plus, les producteurs forestiers de Princeville doivent faire livrer leur bois au Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec, ce qui permet d'ajouter un volume supplémentaire non négligeable pour le territoire de L'Érable. Le tableau suivant présente les données relatives à l'évolution de la quantité de bois livré :

**Évolution de la quantité de bois livré chez un syndicat de producteurs  
ou de propriétaires forestiers dans la MRC de L'Érable (m<sup>3</sup> solides)**

Syndicat	2002	2003	2004	2007	2008
Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	104 100	79 400	90 700	104 300	89 400
Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec	8 472	5 998	5 106	10 694	
TOTAL	112 572	85 398	95 806	114 994	

*Source : Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec et Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec.*

### **La gestion de l'espace forestier**

Depuis 1998, la MRC de L'Érable fait appliquer des règles sur le contrôle du déboisement afin d'empêcher plusieurs effets négatifs de la déforestation : par exemple, la réglementation permet de limiter les coupes abusives et le « pillage de lots » sur son territoire, de maintenir un couvert forestier acceptable à long terme sur le territoire sans affecter la biodiversité et les écosystèmes, et permet de maintenir des corridors forestiers favorisant la migration des espèces tout en limitant l'isolement des populations d'espèces moins mobiles.

Depuis cette période, deux générations de règlement de contrôle intérimaire ont vu le jour. Le dernier, adopté en 2002, a par la suite été modifié à trois reprises, la dernière étant en 2008. De manière progressive (d'année en année), les règles en vigueur permettent de mieux contrôler l'hydrographie et l'hydrologie du territoire, les espaces forestiers d'intérêt, et les milieux humides, tout en permettant le développement de l'agriculture et de la sylviculture.

L'application de règles sur la protection des espaces boisés et le contrôle du déboisement est bien connue des propriétaires et des entrepreneurs de sorte que seulement quelques cas ont mené à des contraventions puis des amendes.

## 2. Évolution récente de la superficie boisée de la MRC de L'Érable

De manière générale, depuis les 20 dernières années, la MRC de L'Érable a vu sa superficie forestière diminuer jusque vers l'année 2002 environ mais par la suite il semble que la situation soit plus nuancée. Voici les principaux constats :

- Durant les années 1990, le déboisement a été relativement important notamment pour des fins de mise en culture du sol afin de satisfaire les besoins d'épandage des déjections animales liquides. La MRC de L'Érable dispose toutefois de peu de données fiables pour cette période. Toutefois, la MRC a estimé à environ 500 hectares la coupe pour ces fins pour la période de 2001 à 2002 ;
- Depuis 2002 environ, le profil a été modifié : nous pouvons affirmer qu'il y a eu un important déboisement pour la mise en culture d'espaces à aménager en cannebergière. Ce déboisement parfois massif a essentiellement été localisé dans la portion sablo-tourbeuse de la MRC (nord-ouest). Toutefois, l'accroissement de ce déboisement a été atténué par le moratoire provincial sur le déboisement pour la mise en culture du sol, lequel visait tout particulièrement les municipalités en surplus de fumier et le secteur porcin (les producteurs de canneberge n'étaient pas assujettis). Par ailleurs, à cette époque, la mise en culture du sol pour la canneberge se faisait parfois en milieu humide ouvert (les tourbières ouvertes ne sont pas comptabilisées comme étant des « superficies forestières ») ;
- En parallèle, durant cette même période, il appert que le territoire agricole peu dynamique de la MRC de L'Érable (ce qui comprend la majeure partie de la zone appalachienne et la plaine sablo-tourbeuse), a vu de nombreux hectares agricoles reboisés. Aussi, bien que marginale, l'évolution de quelques friches anciennes devenues jeunes boisés permet également de considérer ces espaces comme « superficie forestière ». La MRC dispose de peu de données sur les aspects du reboisement et des friches.

Une étude du MAPAQ basée notamment sur l'analyse d'imageries satellitaires a permis d'obtenir une tendance pour la période des années 1990. Le tableau suivant illustre une estimation comparative de la perte nette de superficies boisées durant deux périodes combinées dans la région administrative du Centre-du-Québec :

Les pertes des superficies boisées entre 1988 et 1995 et 1999-2000

MRC	Pertes réelles de superficies boisées (ha)	Pourcentage de la zone agricole
Arthabaska	1 814	2,35
L'Érable	1 317	2,03
Drummond	618	1,16
Nicolet-Yamaska	602	2,40
Bécancour	52	0,12
Total	4 299	1,63

Source : Savoie, 2002.

Sur le territoire de la MRC de L'Érable, les seules municipalités d'Inverness et de Lyster ont perdu respectivement 336 et 246 hectares de superficies nettes boisées durant cette période.

Les statistiques suivantes permettent toutefois de témoigner de l'évolution de la forêt, tout en gardant à l'esprit la problématique des données (sources et méthodologie) :

	2002	2004	2007
Superficie forestière du territoire de la MRC de L'Érable	54 %	60 %	59 %

Note : le pourcentage de l'année 2002 a été obtenu à partir d'une source et d'une méthodologie différentes de celle des années 2004 et 2007. Les données de 2004 et 2007 proviennent de l'Agence forestière des Bois-Francs et ont été obtenues en appliquant une méthodologie similaire.

Municipalités	Superficie (km <sup>2</sup> )	% boisé pour l'année 2004	% boisé pour l'année 2007	Superficies autres *
<b>Secteur appalachien</b>				
Inverness	176,35	68	69	2
Saint-Ferdinand	137,07	67	64	6
Saint-Pierre-Baptiste	80,72	62	59	3
Sainte-Sophie-d'Halifax	91,11	53	54	1
<b>Secteur de la pénélaine appalachienne</b>				
Laurierville	110,62	52	53	5
Lyster	162,35	61	58	11
Plessisville (P)	136,29	54	51	9
Plessisville (V)	4,44	-	-	-
Princeville	197,996	56	56	9
<b>Secteur de la plaine sablo-tourbeuse</b>				
Notre-Dame-de-Lourdes	83,39	56	56	20
Villeroy	100,41	71	71	18
<b>MRC de L'Érable</b>	<b>1 280,746</b>	<b>60</b>	<b>59</b>	<b>8</b>



\* Les superficies « autres » représentent divers éléments défrichés donc la vocation n'est pas forestière, n'est pas agricole ou n'est pas déterminée au moment de l'étude : les lignes à haute tension, les zones urbaines, les superficies défrichées mais sans certitudes quant à la vocation (mise en culture ou coupe forestière ?), etc. On note qu'à Notre-Dame-de-Lourdes et Villerooy, par exemple, ce pourcentage est fortement attribué aux superficies de tourbières ouvertes et à la mise en exploitation de cannebergières : lors de l'étude de photointerprétation, il n'était pas possible de confirmer ces faits.

Au tableau ci-haut, nous constatons une diminution de la superficie boisée à Saint-Pierre-Baptiste et Saint-Ferdinand. Il est difficile d'expliquer cette diminution : très peu sinon aucune mise en culture du sol dans ce secteur durant cette période, les permis de coupe émis dans ces territoires ne traduisent pas ces chiffres. Ces diminutions seraient expliquées par plusieurs facteurs combinés dont voici quelques pistes : augmentation notable de la villégiature autour des lacs Joseph et William, méthodologie légèrement différente pour les marais et marécages riverains uniques à ces territoires, pourcentage des superficies « autres » à attribuer à des coupes forestières (incertitude durant la photointerprétation) et marge d'erreur dans le traitement de la photointerprétation.

### Les permis et la canneberge

Entre août 2002 et avril 2005, la MRC de L'Érable a émis 37 permis pour des coupes forestières, dont seulement 4 furent pour la mise en culture d'espaces boisés touchant 45,2 hectares au total. Cette faible quantité de permis émis coïncida toutefois avec le moratoire provincial sur le développement de la production porcine et donc celui sur le déboisement pour la mise en culture du sol.

En ce qui concerne la mise en culture des terres boisées pour le développement de la culture de la canneberge, la MRC a émis 10 permis de coupe entre 2004 et 2007 pour un total d'hectares à déboiser de 561. Ces données concernent les superficies boisées et non les milieux humides ouverts, non comptabilisés comme superficies boisées. Ainsi, il faudrait ajouter à ce chiffre de nombreux hectares supplémentaires. La dernière mise à jour du règlement de contrôle intérimaire (2008) permet dorénavant d'appliquer des mesures sur les milieux humides. Le principe de la « protection du couvert forestier » s'applique dorénavant aux milieux naturels non forestiers comme les milieux humides ouverts. Dorénavant, les chiffres traduiront mieux l'évolution des superficies en culture.

Par ailleurs, l'année 2008 a vu le nombre d'hectares permis et autorisé pour la mise en culture de la canneberge augmenter considérablement, soit de 400 hectares pour cette seule année. Voici, en terminant, quelques autres données sur le territoire forestier de la MRC de L'Érable :

**Superficies en hectares, par municipalité, selon cinq catégories**

Municipalité	Sup. municipalité	Sup. forestière	%	Sup. érablière	%	Sup. agricole	%	Sup. autres	%
Inverness	17859	8212	46	4102	23	5188	29	357	2
Laurierville	10883	5286	49	419	4	4634	43	544	5
Lyster	17726	9580	54	707	4	5489	31	1950	11
Notre-Dame-de-Lourdes	8421	4430	53	224	3	2083	25	1684	20
Par. de Plessisville	14524	6585	45	862	6	5770	40	1307	9
Princeville	19813	9186	46	1968	10	6876	35	1783	9
Ste-Sophie-d'Halifax	9093	3082	34	1790	20	4130	45	91	1
St-Ferdinand	14288	6164	43	3050	21	4217	30	857	6
St-Pierre-Baptiste	8493	2802	33	2213	26	3223	38	255	3
Villerooy	10212	6721	66	555	5	1098	11	1838	18
Total	131312	62048	47	15890	12	42708	33	10666	8

Source, Agence forestière des Bois-Francis et MRC de L'Érable, décembre 2007.

### Déboisement moyen annuel, en hectares, pour deux vocations

Municipalité	Déb. annuel 1994 à 2003	Déb. annuel 2004 à 2007	Déb. annuel 1994 à 2003	Déb. annuel 2004 à 2007
	à vocation canneberge	à vocation canneberge	à vocation forestière	à vocation forestière
Laurierville	5	38	n.d.	n.d.
Notre-Dame-de-Lourdes	17	42	n.d.	n.d.
Princeville	6	38	n.d.	n.d.
Villeroy	10	22	n.d.	n.d.
Toute la MRC	<b>43</b>	<b>140</b>	<b>244</b>	<b>210</b>

Source, Agence forestière des Bois-Francis et MRC de L'Érable, décembre 2007.

### Historique approximatif du déboisement de 1994 à 2007, en hectares

Municipalité	Sup. déboisée	Forestier	%	Canneberge	%	Agricole	%	Autres	%
Inverness	475	456	96	0	0	12	3	7	1
Laurierville	709	410	58	199	28	38	5	62	9
Lyster	817	683	84	27	3	80	10	27	3
Notre-Dame-de-Lourdes	604	188	31	339	56	8	1	69	11
Par. de Plessisville	637	572	90	0	0	18	3	47	7
Princeville	528	236	45	215	41	36	7	41	8
Ste-Sophie-d'Halifax	81	71	88	0	0	10	12	0	0
St-Ferdinand	214	206	96	0	0	5	2	3	1
St-Pierre-Baptiste	128	121	95	0	0	1	1	6	5
Villeroy	541	339	63	192	35	3	1	7	1
Total	4734	3282	69	972	21	211	4	269	6

Source, Agence forestière des Bois-Francis et MRC de L'Érable, décembre 2007.

\* Les superficies « autres » représentent divers éléments défrichés dont la vocation n'est pas forestière, n'est pas agricole ou n'est pas déterminée au moment de l'étude : les lignes à haute tension, les zones urbaines, les superficies défrichées mais sans certitudes quant à la vocation (mise en culture ou coupe forestière ?), etc.

### Bilan des permis émis par la MRC de L'Érable de 2004 à 2007 pour des projets à vocation de canneberge, et superficies autorisées dans les permis, en hectares

Municipalité	Nbre de permis	Sup. déboisée
Laurierville	1	150
Notre-Dame-de-Lourdes	4	173
Princeville	2	151
Villeroy	3	87
Total	10	561

## Bilan des fermes de canneberge dans la MRC de L'Érable au 31 décembre 2007

Municipalité	Nbre de ferme	Sup. exploitée (ha)
Laurierville	4	283
Lyster	2	85
Notre-Dame-de-Lourdes	10	737
Villeroy	4	243
Princeville	4	411
Total	24	1759

Source : MRC de L'Érable, 2008.

\* À noter que la « superficie exploitée » d'une ferme de canneberge comprend également de nombreux hectares de chemins agricoles, de bassins de stockage d'eau, d'espaces de stockage de sable, etc.

### 4. La question du reboisement

Après vérification dans les bases de données, il n'est pas possible pour la MRC de L'Érable de fournir des statistiques fiables sur la question du reboisement.

La MRC de L'Érable a effectué une demande auprès de l'Agence forestière des Bois-Francs (AFBF) afin qu'elle nous fournisse des données sur cette question.

Pour le moment, nous pouvons présumer ces informations mais elles sont à considérer avec réserve puisqu'elles ne peuvent pas être vérifiées :

- la partie appalachienne et la partie de la plaine sablo-tourbeuse de la MRC sont les deux sous-régions les plus reboisées au fil des ans : l'agriculture (excluant la canneberge) est en perte de vitesse à cause de la qualité des sols déficiente, tant dans la plaine sablo-tourbeuse que dans la portion appalachienne (sols très minces sur roc) ;
- il n'y a pas autant de friches dans la MRC de L'Érable que dans de nombreuses autres régions du Québec. Toutefois, les friches qu'on y retrouve sont souvent reboisées, comme ailleurs ou, après de nombreuses années, redeviennent simplement de nouvelles superficies forestières ;
- la prévention du reboisement de terres agricoles fait l'objet d'une entente entre le MAPAQ, le MRNF et l'AFBF : le MRNF ne peut subventionner les propriétaires pour l'achat de plants forestiers prévus pour planter sur des terres agricoles à moins d'avoir obtenu l'aval du MAPAQ. Cette entente permet de limiter le reboisement sur ces terres agricoles qui peuvent toujours être utiles pour l'agriculture. Toutefois, il n'y a aucune mesure qui empêche un propriétaire de reboiser sa terre sans subvention. Cette situation est observable sur le terrain mais il n'y a pas de données pour ces « reboisements non subventionnés » parce qu'aucun permis n'est nécessaire et aucune réglementation empêche le reboisement ;

- le reboisement s'effectue généralement en résineux, bien que sur certaines rares et petites parcelles, dans la partie appalachienne surtout, certains tentent le coup avec des érables à sucre, malgré l'omniprésence des cerfs.
-